

Les Portes du Tarn répondent aux 6 conditions du CNPN

Dans un précédent communiqué diffusé en janvier dernier, Les Portes du Tarn apportaient de premières précisions quant aux réponses de la S.P.L.A. aux conditions émises par le Comité National pour la Protection de la Nature (CNPN) dans le cadre de son avis "favorable" publié en décembre 2020.

Aujourd'hui, la S.P.L.A. a transmis une note complémentaire relative à ces conditions à la DREAL Occitanie. Cette note a pour objet de préciser comment Les Portes du Tarn répondront favorablement à l'ensemble des 6 conditions émises par le CNPN.

A la suite de l'avis "favorable avec conditions" du CNPN reçu par Les Portes en fin d'année, les 6 conditions de l'avis ont fait l'objet d'une analyse approfondie par les techniciens de la S.P.L.A. et le bureau d'études qui ont œuvré à l'élaboration du dossier.

Une note complémentaire apportant des réponses concrètes à chacune de ces conditions a ensuite fait l'objet d'échanges entre la S.P.L.A. des Portes du Tarn et la DREAL Occitanie.

Dans le cadre des réponses apportées, la mise en place d'un cahier des charges écologique, ainsi que la préservation de 6,5 hectares du parc d'activités pour en faire un espace naturel préservé au sein même des Portes du Tarn, sont par exemple deux nouvelles mesures en faveur de la biodiversité.

« *Ces mesures nous permettent de renforcer notre engagement en faveur de l'environnement en conciliant écologie et économie.* », précise Valérie Laumond, Directrice de la S.P.L.A. Les Portes du Tarn.

Dans les prochaines semaines, à l'issue d'une mise à disposition du dossier, la DREAL Occitanie rédigera le projet d'arrêté qui sera soumis à la Préfecture.

Détails complémentaires sur les réponses apportées par la S.P.L.A. aux conditions du CNPN, dans le document annexé à ce communiqué.

A propos des Portes du Tarn

Situé entre les départements de la Haute-Garonne et du Tarn, le parc d'activités des Portes du Tarn s'étend sur 198 hectares autour des communes de Saint-Sulpice-la-Pointe (81) et Buzet-sur-Tarn (31).

La société publique locale d'aménagement (S.P.L.A.) Les Portes du Tarn, a été créée pour mener à bien la mission d'aménagement du parc d'activités mixte à vocation industrielle Les Portes du Tarn.

La S.P.L.A. Les Portes du Tarn qui fait le lien entre les activités industrielles, commerciales, espaces naturels et lieux de loisirs est dotée de nombreuses missions : acquisition de biens immobiliers, réalisation des études préalables, maîtrise d'ouvrage, gestion des biens acquis, aménagement des sols et réalisation des équipements, promotion et commercialisation.

Aussi, Les Portes du Tarn est le premier parc d'activités en France à appliquer le principe d'économie circulaire, dès sa conception. Partage des ressources, écologie industrielle et territoriale, offre de qualité pour un cadre de vie adapté, mais aussi mise à disposition de jardins partagés sont autant de facteurs qui font des Portes du Tarn un parc d'activités innovant et respectueux de l'environnement.

La S.P.L.A. des Portes du Tarn est soutenue par des partenaires institutionnels : Conseil Départemental du Tarn (CD81), le Conseil Départemental de la Haute-Garonne (CD31), la Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA) et la Communauté de Communes Val' Aïgo (CCVA).

Contact presse

Agence la Cerise – Sophie Lacroix
06 27 58 25 04 – 05 31 98 57 72
lacerise@agencelacerise.com

Plus d'informations
www.portesdutarn.fr